

CARA et le dossier électronique du patient (DEP)

Information aux nouveaux médecins valaisans

DEP et communauté CARA

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les nouveaux médecins qui s'installent et veulent facturer à charge de l'AOS ont l'obligation d'être affiliés à une communauté certifiée du dossier électronique du patient (art. 35 al. 2 let. a, 37 LAMal et art. 38 OAMal).

Le DEP vise à renforcer la qualité des soins médicaux, à augmenter la sécurité des patients, à accroître l'efficacité du système de santé et à favoriser les compétences des patients concernant leur propre santé.

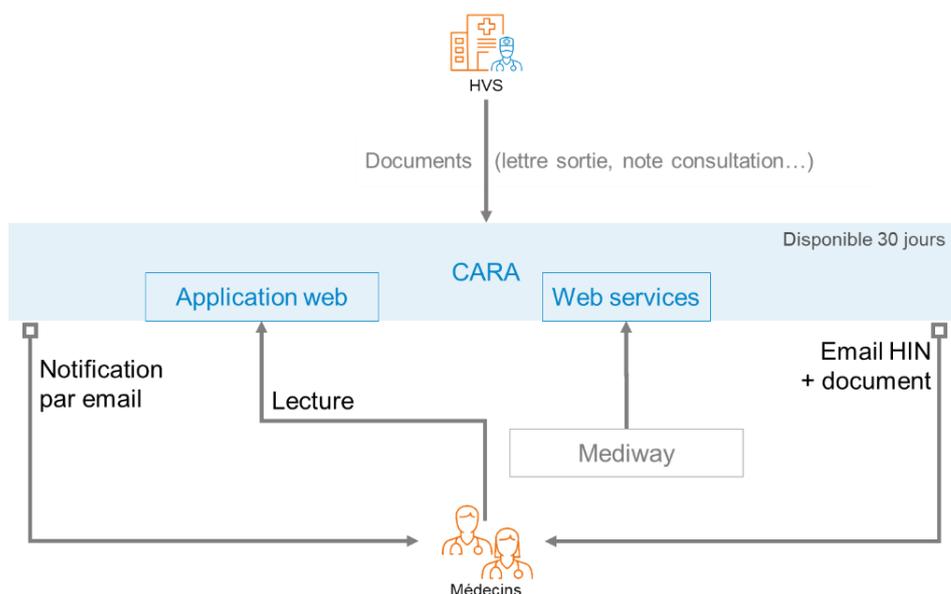
Le canton du Valais a co-fondé avec les cantons de Fribourg, Genève, Jura et Vaud l'association intercantonale CARA dans le but de proposer le DEP à leurs concitoyens. Cette communauté regroupe déjà la totalité des institutions hospitalières et cliniques de ces 5 cantons ainsi qu'un grand nombre d'autres professionnels (<https://www.cara.ch/fr/Professionnels/Qui-participe.html>).

Le service Transfert

En plus du DEP de base, la communauté CARA offre un service d'envoi électronique d'informations médicales. Opérationnel en Valais depuis de nombreuses années, ce service Transfert permet de recevoir les documents de l'Hôpital du Valais et bientôt d'établissements vaudois.

Trois options permettent d'accéder aux documents déposés dans CARA:

- accès par l'application web,
- accès par un logiciel de cabinet compatible (actuellement uniquement Mediway),
- réception des documents par emails sécurisés HIN.



Comment s'inscrire

La participation au DEP et au service Transfert est gratuite, seule l'acquisition d'un moyen d'identification électronique (login sécurisé) est à la charge du professionnel. Pour bénéficier des services de CARA, il suffit de vous y affilier sur sa page web: www.cara.ch/affiliation.

Information

Vous pouvez contacter l'équipe eHealth cantonale par téléphone au 027/606 49 27 ou par email: cedric.michelet@admin.vs.ch • stanislas.veuthey@admin.vs.ch